



Paris, le lundi 2 novembre 2020

## COMMUNIQUE DES ORDRES DE SANTE

**Pendant la période pandémique, la continuité des soins pour tous est essentielle !**

A compter du vendredi 30 octobre, comme l'a annoncé le Président de la République, la France est confinée à nouveau et s'apprête à vivre une période pandémique plus virulente et plus dure encore que la première.

Dans ce contexte, les Ordres des professions de santé tiennent à apporter tout leur soutien à l'ensemble des soignants, étudiants et retraités, mobilisés sans relâche depuis le début de la crise sanitaire à l'hôpital, dans les établissements et dans leurs cabinets, dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous savons pouvoir compter sur leur engagement sans faille face à cette nouvelle vague, quels que soient leur statut et leur mode d'exercice. Nous saluons leur dévouement et leur abnégation.

Tirant les enseignements du premier confinement pendant lequel il a été constaté que les patients ne consultaient pratiquement plus leurs praticiens pour les autres motifs de recours aux soins, il faut cette fois impérativement éviter les retards de diagnostic et de prise en charge, les pathologies déséquilibrées, les souffrances, les risques de complications et éviter que les patients ne subissent à nouveau une perte de chance dans la prise en charge de leurs pathologies.

C'est pour cette raison que **les Ordres des professions de santé se mobilisent collectivement pour garantir la continuité des soins et incitent fortement l'ensemble des patients à continuer de consulter leurs praticiens, y compris de ville, notamment dans le cadre du suivi de leurs pathologies et de leurs traitements.**

**Les cabinets et les officines restent ouverts et, chacun dans leur champ de compétences, assurent les soins de premier et de second recours en présentiel ou dans le cadre de la téléconsultation, du télésoin et des soins à domicile.** Devant l'inquiétude légitime de certains patients fragiles (personnes âgées, patients chroniques, femmes enceintes...) à se déplacer, les professionnels de santé de ville assurent la population de la qualité de la prise en charge **dans des conditions optimales de sécurité sanitaire respectant les recommandations professionnelles et les mesures de protection de leurs patients.**

La consultation, les examens et soins médicaux font partie des motifs de sorties autorisées. Aussi, il est rappelé la possibilité pour chacun, après s'être muni de son attestation de déplacement dérogatoire, de pouvoir se déplacer pour les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance.

En cette période de pandémie, chaque Français, qu'il soit dans une situation de fragilité nécessitant un suivi régulier ou qu'il ait ponctuellement besoin de consulter, doit continuer à contacter son professionnel de santé, médecin, pharmacien, chirurgien-dentiste, sage-femme, infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue ou tout autre professionnel de santé pour bénéficier d'une prise en charge adaptée. Il en va de la santé de chacun, à laquelle nous ne saurions renoncer, même dans cette période particulière.

### **Signataires :**

**Patrick BOUET**, Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins

**Anne-Marie CURAT**, Présidente du Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes

**Patrick CHAMBOREDON**, Président du Conseil national de l'Ordre des Infirmiers

**Serge FOURNIER**, Président du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes

**Pascale MATHIEU**, Présidente du Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

**Eric PROU**, Président du Conseil National de l'Ordre des Pédicures-Podologues

**Carine WOLF-THAL**, Présidente du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

### **Contacts presse :**

#### **Conseil national des médecins**

Marjorie Bouchard

06 89 61 87 54

[marjorie.bouchard@elabe.fr](mailto:marjorie.bouchard@elabe.fr)

#### **Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**

Elise Bothorel 01 56 21 35 90

[dircom@ordre.pharmacien.fr](mailto:dircom@ordre.pharmacien.fr)

#### **Conseil national des chirurgiens-dentistes**

Sandrine Verzy 01 44 34 78 69

[communication@oncd.org](mailto:communication@oncd.org)

#### **Conseil national de l'Ordre des sages-femmes**

Claire Akouka 01 45 51 64 65

[claireakouka@ordre-sages-femmes.fr](mailto:claireakouka@ordre-sages-femmes.fr)

#### **Conseil national des infirmiers**

Adrien de Casabianca 06 30 30 34 84

[adrien.decasabianca@gmail.com](mailto:adrien.decasabianca@gmail.com)

#### **Conseil national des masseurs- kinésithérapeutes**

Laure Ehret 06 20 18 85 31

[communication@ordremk.fr](mailto:communication@ordremk.fr)

#### **Conseil national des pédicures-podologues**

Virginie Lanlo

01 45 54 73 36 - 06 82 11 43 83

[virginie.lanlo@cnopp.fr](mailto:virginie.lanlo@cnopp.fr)